RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04978
Numéro SIREN : 804 477 578
Nom ou dénomination : Abacchus Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2014 sous le numéro de dépôt A2014/022313

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 22313
LYON

4524028

Dénomination : Abacchus Consulting
Adresse : 10 bis chemin du Saquin 69130 Ecully -FRANCE-

n° de gestion : 2014B04978
n° d'identification : 804 477 578

n° de dépôt : A2014/022313
Date du dépôt : 10/09/2014

Pièce : Statuts constitutifs du 18/02/2014

4524028

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

STATUTS

conformes au l'annexe 2-1 du décret no 2008-1419 du 19 décembre 2008 relatif aux statuts types des sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance

Société : *Abacchus Consulting*
Société à responsabilité limitée :
Au capital de : *un euro*
Siège social : *10Bis Chemin du Saquin 69130 Ecully*
Le soussigné :

M. Stéphane Martin né le 11 décembre 1977 à Anderlecht (Belgique) et résidant au 10 Bis chemin du Saquin à 69130 Ecully a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

La société a pour objet principal : le conseil en Finance, trésoreric et gestion destiné principalement aux acteurs de la vigne et du vin

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Sa dénomination sociale est : ABACCHUS CONSULTING

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Le siège social est fixé à : 10Bis Chemin du Saquin 69130 Ecully
Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

La société a une durée de *88* années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports en numéraire : *1 euro*

M. Stéphane Martin apporte et verse à la société une somme totale de 1 euro

La somme totale versée, soit 1 euro sera déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au LCL d'Ecully 1 rue Benoît Tabard 69130 Ecully

M. Stéphane Martin réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

Article 7

Le capital est fixé à la somme de : 1 euro
Le capital est divisé en 1 part, intégralement libérées

Article 8

La société est gérée par son associé unique, M. Stéphane Martin

Article 9

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31/12 (par exception, le premier exercice sera clos le 31/12/2015).

Article 11

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

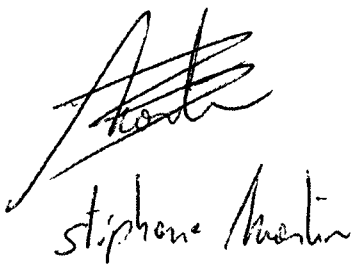
Article 12

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Ecully, le 18 février 2014 en 3 exemplaires.



Associé gérant

État des actes accomplis pour le compte de la société en formation (SARL)

« *Abacchus Consulting*»
Société à responsabilité limitée en formation
au capital de..1 €
Siège social : 10Bis, Chemin du Saquin 69130 Ecully

ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION PRÉALABLEMENT À LA SIGNATURE DES STATUTS

Monsieur Stéphane Martin demeurant à Ecully., agissant en qualité de fondateur de la société, déclare avoir pris personnellement, en vue de la création de ladite société, les engagements suivants :

- Le siège social sera établi au 10 Bis Chemin du Saquin à 69130 Ecully
- Monsieur Stéphane Martin sera l'associé unique de la société en formation
- L'objectif secondaire de la société sera l'importation et exportation de vin

En application de l'article L. 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par M.Martin pour le compte de la société en formation a été porté à la connaissance des associés préalablement à la signature des statuts auxquels il est annexé.

La signature des statuts par les associés emportera reprise de ces actes au compte de la société au moment de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Ecully
Le 14 février 2014

Signature du fondateur

Stéphane Martin.